

PV du CA du 29 Juin 2024 à Sète

1- Cooptation de M Jean-Paul Pons au CA.

M Pons cessant d'assurer des cours, il a démissionné de son mandat d'administrateur, comme représentant adjoint des professeurs. Il accepte de revenir au CA et le Président met au vote sa cooptation

► **Sur Proposition du Président la cooptation au CA de Jean Paul Pons est adoptée à l'Unanimité**

2- Vote autour du CR du CA du 27 avril 2024 : Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu

► **Vote : le CR du CA du 27 avril 2023 est adopté à l'Unanimité**

3- Informations du Président :

3-1 Remerciement du Président pour tout le travail de préparation fait en amont et celui effectué par les membres de la commission « Chardons » durant la manifestation au Lazaret, avec le regret que le nombre des candidats pour les récompenses ait été si faible, mais en soulignant que la qualité des lauréats était bien présente :

Catégorie Théâtre : Chardon d'Or pour l'UTL34

Catégorie Photos : Chardons d'Or et d'Argent pour l'UTL34

Catégorie Cinéma : Chardons d'Or et d'Argent pour l'UIA St Nazaire

3-2 Conséquences du déroulement de l'AG de l'UFUTA en mai 2024 lors de la manifestation des chardons

► **Décision argumentée du Président à l'encontre de 2 délégués de l'UTL34 à cette AG**

Dans la séance du CA de l'UTL34 du 27/04/2024, le CA avait désigné six délégués à l'AG de l'UFUTA, et leur avait donné, à l'unanimité, le mandat de soutenir la candidature de M. Ravaille à la présidence de l'UFUTA.

Durant l'AG de l'UFUTA, deux des mandataires du CA UTL34 ont cependant voté à main levée contre la confiance au Président et son CA UFUTA sur un point. Le Président fait remarquer que ce vote « contre » sur une question de confiance est contraire au mandat que les délégués avaient reçu (au CA de l'UTL34, ces deux délégués Mme Fournier et M. Collignon n'avaient émis aucune réserve et avaient voté la résolution qui les mandatait comme le montre le CR du CA qui vient d'être validé ce jour à l'unanimité). Le Président souligne que leurs votes contre la confiance au président constituent un manque de loyauté vis-à-vis du CA de l'UTL34 et de son Président. Le Président rappelle qu'il ne peut y avoir de dissidences après un vote (à l'unanimité) du CA de l'UTL34 et qu'il est dans son rôle de maintenir l'unité du CA.

► **Le lien de confiance étant rompu avec ces 2 délégués, le Président informe le CA qu'il se voit contraint de retirer sa délégation de « vice-présidence » de commission à Mme Claude Fournier et de vice-président adjoint à M Jean-Louis Collignon (Art 15 du RI).**

Il précise que le retrait de ses délégations n'a pas de conséquence sur l'appartenance au CA de Mme Fournier et de M Collignon.

Mme Fournier ne conteste pas son vote et fait observer qu'elle a considéré avoir la liberté de vote au CA de l'UFUTA. Elle regrette que la question de ce vote soit évoquée en CA ce jour, sans avoir pu s'en expliquer auparavant avec le Président.

Cette information de décision du président est suivie de réactions des membres du CA de l'UTL34 où la majorité des participants qui prennent la parole, désapprouve le vote négatif à l'UFUTA de leurs deux collègues, comprenant le fond du problème et la décision du Président, mais plaide pour un dialogue apaisé entre le

Président et ces 2 personnes. Ils considèrent la méthode sur la forme, utilisée par le Président ce jour, comme brutale.

Mr Pons, avec mesure et amitié pour les 2 parties, fait valoir que ne pas respecter le vote du CA donnant mandat aux délégués pour soutenir de président, c'est se mettre dans une situation indéfendable.

Le président après avoir écouté l'ensemble des intervenants, estimant que sur le fond, on ne peut pas s'affranchir d'un mandat donné clairement par le CA, maintient sa décision en retirant ses 2 délégations.

Mme Fournier informe, alors, le conseil d'administration que le retrait de sa délégation de vice-présidente du club la conduit à démissionner immédiatement de toutes ses fonctions à l'UTL34 (CA et professorat).

Mmes Bolliet et Manfredi déclarent désapprouver la décision du Président. A 10h30 Mmes Fournier, Bolliet et Manfredi décident de quitter la salle de réunion du CA.

4-Le Club, culture et loisirs :

Point non traité **car la commission du Club et le Club sont déclarés en suspens dès ce jour, jusqu'à la rentrée.**

5-Point financier au 27 juin 2024

5-1 Point sur le Budget en cours

Classe 5 : situation Société Générale :	145 779,81 €
<u>Total dépenses :</u>	
Investissements :	1 449,96 €
A	10 213,26 €
D	30 882,07 €
E	70 361,83 €
R	11 432,90 €
Total =	124 340,02 €
<u>Total recettes :</u>	
Adhérents	152 385,00 €
Dons	385,80 €
Intérêts	4 051,45 €
Total =	156 822,25 €
Point Recettes-dépenses	+ 32 482,23 €

Rappel : ces résultats correspondent à la situation de fin juin, l'exercice est clôturé le 31 Aout. Il reste donc deux mois de fonctionnement à prendre en compte.

5-2 Budget prévisionnel 2024/2025

Rappel : Tarif des cotisations : (voté au dernier CA) 145 € dans chaque site, réduction de 5€ pour les inscriptions sur internet.

Pour 2024/2025 l'objectif est fixé à 1300 adhérents. Le calcul du budget recettes- dépenses est établi sur une base de 1000 étudiants avec cotisation à 140 €, soit 140 000 €

Les dépenses sont donc prévues réparties de la façon suivante :

A	12 000 €	
D	34 000 €	
E	80 000 €	
R	14 000 €	► Total : 140 000 €

► Vote du budget prévisionnel 2024-25 des dépenses de 140 000€ : Adopté à l'Unanimité

5-3 Demandes d'Investissements des sites :

- Agde : des ventilateurs pour pallier au manque de clim
- Frontignan : batterie du PC de la VP déficiente
- Lamalou : demandes non communiquées, à préciser ultérieurement
- Lodève : 1 écran, 1 armoire fermant à clef
- Mèze : changement de fournisseur d'internet
- Pézenas : au lycée pas de besoins particuliers
- Sète : les besoins dépendront des travaux, peut-être une armoire

→ Il serait souhaitable de prévoir un budget de convivialité pour les petites fêtes dans les sites

6- Calendrier universitaire 2024-25 et gestion du matériel des inscriptions

-Rentrée le Lundi 30 septembre en semaine A, 3 semaines avant les vacances de Toussaint. Ce calendrier a été privilégié par les professeurs

► Vote : rentrée le 30 septembre adoptée à l'Unanimité

-Arrêt des cours le vendredi 23 mai 2025

► Vote : fin des cours 2024-25 le vendredi 23 mai adoptée à l'Unanimité

Fête de l'UTL prévue éventuellement le 24 mai 2025 (la salle est demandée à la Mairie de Sète- pas encore de réponse)

► Vote : Le principe de l'organisation de la fête le 24 mai est adopté par vote à l'unanimité

7- Calendrier des prochaines réunions

- Réunion du Bureau de prérentrée **le 30 Aout à Agde à 9h30**
- **Réunion des professeurs le samedi 21 Septembre 9h30**, suivie d'un repas convivial offert aux professeurs par l'UTL, avec les VP et VPA et Mme Auzias
- **1^{er} CA le 12 octobre à 9h30**
- **AG le 14 Décembre à Pézenas**
- **Fête de l'UTL le samedi 24 Mai 2025** (la salle est demandée)

► Vote du calendrier des dates de réunions proposées : Adopté à l'Unanimité.

8 -Question diverse

Réflexion à mener sur l'organisation de la fête : sa durée, les conditions financières : le coût, la participation pour l'adhérent, pour un invité ? ce que l'on prend en charge ? etc...

Ces questions seront débattues en bureau, puis proposées au vote ensuite.

Secrétariat Mmes Christiane Clapies et Michèle Jegat

Le président : Stéphane Ravaille